

LE VERSEMENT DE LA RENTE



La liquidation de la rente est une étape importante dans la vie de votre complément retraite. C'est le moment où vous décidez de bénéficier de votre rente.

Les options possibles

L'âge de liquidation

L'âge de référence pour bénéficier de votre complément retraite est votre 60^{ème} anniversaire.

Vous avez toutefois la possibilité :

- D'anticiper la liquidation à partir de 55 ans, à condition d'avoir cotisé ou reconstitué au moins 10 années de cotisations.
Dans ce cas, le nombre de points acquis sera minoré par l'application d'un coefficient d'anticipation.
- D'ajourner la liquidation jusqu'à 69 ans.
Dans ce cas, le nombre de points acquis sera majoré par l'application d'un coefficient d'ajournement.

Aucune condition de cessation d'activité n'est requise pour demander la liquidation de votre complément retraite.

Le choix de la réversion

Le régime Corem vous donne la possibilité de protéger vos proches en choisissant, si vous le souhaitez, l'option de la rente réversible au profit d'un bénéficiaire que vous désignez de manière définitive au moment de la liquidation.

Vous avez la possibilité de désigner comme bénéficiaire de cette réversion : votre conjoint, à défaut, votre partenaire dans le cadre d'un PACS, à défaut, votre concubin, ou votre enfant s'il est en situation de handicap.

Dans ce cas, à votre décès, une rente de réversion sera servie à ce bénéficiaire dès son 55^{ème} anniversaire pour la fraction que vous aurez choisie, soit 60%, 80% ou 100%. Toutefois, s'il n'a pas encore 55 ans mais qu'il a au moins deux enfants à sa charge, il bénéficiera du versement anticipé de cette réversion pendant la période où cette condition est remplie.

À défaut de survivant, la rente qui devait être servie au bénéficiaire décédé sera immédiatement répartie entre les enfants à charge fiscalement.

Si vous choisissez la réversibilité, la rente versée fera l'objet d'un abattement par application d'un coefficient de réversibilité tenant compte à la fois :

- du taux de réversion choisi (60%, 80% ou 100%)
- de votre âge et de celui du réversataire désigné

Si vous choisissez une rente Corem non réversible, votre rente versée reste pleine et entière.

Exemples pratiques

Exemples	Nombre de points acquis	Coefficient d'anticipation	Coefficient d'ajournement	* Coefficient de réversibilité	Nombre de points à partir de 60 ans	Nombre de points à servir
Vincent : Âge de liquidation : 58 ans Pas de réversion	2500	0,91				$2500 \times 0,91 = 2275$
Monique : Âge de liquidation : 60 ans Réversion à 80% au profit de son conjoint âgé de 60 ans	3000			0,89		$3000 \times 0,89 = 2670$
Jeanne : Âge de liquidation : 65 ans Réversion à 60% au profit de son concubin âgé de 61 ans	5200		1,3	0,86	720	$(5200 \times 1,3 + 720) \times 0,86 = 6432,80$

* : ces coefficients sont fonction de l'âge de l'adhérent, de l'âge de la personne désignée et du pourcentage de réversion choisi (60%, 80% ou 100%)
Simulations non contractuelles

Les formalités

Pour bénéficier de la liquidation de votre rente Corem, vous devez faire parvenir à l'UMR une demande écrite dans les 3 mois qui précèdent la date de liquidation souhaitée. L'UMR vous fera alors parvenir un dossier qui vous précisera les modalités à suivre et les choix à effectuer.

Nos conseillers resteront évidemment à votre disposition dans cette étape importante.

Le versement de votre rente

La rente annuelle est versée en 12 mensualités, sauf si son montant n'excède pas 310 euros (dans ce cas, elle sera versée en une seule fois le 30 juin de chaque année). Le premier versement de votre rente intervient au cours du mois de la date d'effet de la liquidation, soit normalement, le mois qui suit votre anniversaire. La rente est versée nette des frais de gestion et des prélèvements légaux et réglementaires.

Chaque année, sur les bases des résultats techniques et financiers du régime, l'Assemblée générale de l'UMR décide de la nouvelle valeur de service du point.

Cette valeur est commune et unique à tous les adhérents du Corem.



corem
donnez des valeurs à votre retraite